

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

D'AUBIN

Séance du 14 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

Etaient présents : MM. Michel BAERT – Mmes Michèle JOSEPH-EDMOND – Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – MM. Alain SOLIGNAC – Théo BENTRARI – Mmes Emilie DUSSAUSOY – Mmes Mathilde KART-BENTRARI - Marie-Claude AGELOU – M. Yves SVEC – Mme Amélia AYORA – M. André MARTINEZ – Mme Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations : Mme Laurianne VINCENT à Mme Brigitte CUESTA,
M. Bernard D'IVERNOIS à M. Michel BAERT,
Mme Christine DELPOUVE à M. André MARTINEZ,
Mme Anne-Marie PRIOLEAU à Mme Brigitte RODRIGUEZ.

Absents : Mme Magali GARRIC – MM. Laurent ALEXANDRE – Jean-Pierre BALDIT – Denis GRUSZKA – Francis GAUBERT – Mme Renée BELIERES -

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Brigitte CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Acquisition de la maison sise 10, Rue Jules Guesde.

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du programme de résorption du bâti délabré et de l'aménagement de la RD 11, la maison sise 10, Rue Jules Guesde fait partie des acquisitions envisagées.

NB : des négociations sont en cours pour les deux maisons mitoyennes, ce qui pourra permettre une acquisition démolition de l'ensemble de l'ilot.

Cette acquisition fait partie des aides sollicitées auprès des partenaires (Etat, Région, Département).

Après estimation et négociation, il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition de cette maison au prix de 6 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à réaliser l'acquisition de la parcelle n° 120 section BL au prix de 6 000 € et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **19 juin 2023**

Publiée ou Notifiée le **19 juin 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,



B. CUESTA



Le Maire,



M. BAERT